

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 25 janvier 2024 à 19h30

Présents : G. Cleret, I. Banchet, H. Milon, M-C Catry, S Huet, N. Terrier, D. Toussaint, M. Vanpé

Excusée : C. Martin

1) Approbation du CR du conseil du 21 décembre 2023 : unanimité

2) Désignation du secrétaire de séance : Marc Vanpé

3) Candidature de la commune pour l'accueil d'un projet Concordia.

M. Cleret nous informe que la commune doit se positionner avant la date du 31 janvier.

Les conditions de l'accueil sont similaires aux années précédentes (hébergement assuré par la commune, 12 jours consécutifs sur les mois de juin, juillet ou septembre).

Après discussion, considérant :

- que ces chantiers ont toujours été par le passé des bons moments de la vie communale,
- qu'il y a lieux possibles pour réaliser ce chantier comme le sentier du Pas Morta ou la future aire de bivouac.
- qu'il sera peut-être possible selon les dates d'héberger le chantier dans l'ancienne école ou de louer un gîte.

La commune décide de se porter candidate, ce qui ne présage pas de l'acceptation du dossier.

Approuvé à l'unanimité

4) Point sur la trésorerie

I. Banchet nous indique que la trésorerie de commune est actuellement d'environ 260 000€ avec un prévisionnel à 210 000€ pour la fin d'année. Cette trésorerie est relativement confortable et est dans tous les cas bien meilleurs qu'en début de mandat.

5) Questions diverses

- Espace Valléen, S. Huet nous informe que la mairie de Gresse souhaite relancer le projet d'espace valléen car celui-ci n'a jamais été finalisé.
 - Le CA de l'EPIC Eterpa a été renouvelé, les représentants de la commune sont Sylvain Huet (Président), Isabelle Banchet (vice-présidente), et Marie-Claude Catry (membre) ; Hervé Milon siègera à ce CA en tant qu'invité.
 - Le site WEB municipal alimenté par Isabelle Banchet est visuellement attractif et commence à s'étoffer. Merci à elle.
 - La rubrique état civil du dernier numéro du journal le Saint-Andérou comportait des oublis : Décès de M. Christian David et naissance de Noa Sarron.
- Tout en rappelant que ce journal est réalisé bénévolement et que tous les habitants peuvent y participer, l'ensemble du conseil tient à s'excuser pour ces oublis malencontreux et fera en sorte de les rattraper dans le prochain numéro et que cela ne se reproduise pas.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé à 20h54.